



BULLETIN D'INFORMATIONS

N°001 de décembre 2021 - www.fonsti.org

A la découverte du Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation

Du PASRES au FONSTI





Dr Yaya SANGARE

Secrétaire Général du FONSTI

Secrétaire Exécutif du PASRES

A la découverte du Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation

Du PASRES au FONSTI





Sommaire

ACRONYMES	05
FICHE TECHNIQUE	06
INTRODUCTION	08
A- LES GRANDES ETAPES DE LA RECHERCHE EN CÔTE D'IVOIRE	09
B- LE PROCESSUS DE CREATION DU PASRES	13
C- L'ENGAGEMENT DE L'ETAT IVOIRIEN A CRÉER LE FONSTI	17
D- LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ATTENDUES DU FONSTI	21
CONCLUSION	23

ACRONYMES

BM	: Banque Mondiale	IFCC	: Institut Français du Café et du Cacao
CDI	: Contrat à Durée Indéterminée	IRAT	: Recherche d'Agronomie Tropicale et des Cultures Vivrières
CEA	: Commission Économique pour l'Afrique	IRCA	: Institut de Recherches sur le Caoutchouc en Afrique
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	IRCPS	: Institut de Recherche sur la Canne et les Plantes Sucrières
CIRT	: Centre Ivoirien de Recherches Technologiques	IRCPS	: Institut de Recherches sur la Canne et les Plantes Sucrières
CNR	: Conseil National de la Recherche	IRCT	: Institut de Recherches sur le Coton et les Textiles
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique	IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
CORAF	: Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles	IRHO	: Institut de Recherches sur les Huiles Oléagineux
CP	: Comité de Pilotage	ITIAT	: Institut de Transformation Industrielle des produits Agricoles Tropicaux
CP	: Comité de Pilotage	LOPRIT	: Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation Technologique
CRDI	: Centre de Recherches pour le Développement International	MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
CRO	: Centre de Recherches Océanographiques	MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
CRZ	: Centre de Recherches Zootechniques	ORSTOM	: Office de la Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer
CS	: Conseil Scientifique	PARST	: Programme d'Appui à la Recherche Scientifique et Technologique
CSRS	: Centre Suisse de Recherches Scientifiques	PASRES	: Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique
CTFT	: Centre Technique Forestier Tropical	PIB	: Produit Intérieur Brut
CURD	: Centre Universitaire de Recherche-Développement	R&D	: Recherche-Développement
DAT	: Dépôt à Terme	RD	: Recherche-Développement
DDR	: Désarmement, Démobilisation et Réintégration	ROCARE	: Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education
DRUT	: Département de Recherche Universitaire Tropicale	SE	: Secrétariat Exécutif
EPN	: Etablissement Public National	SEFRI	: Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation
FCFA	: Communauté Financière Africaine	Swiss TPH	: Institut Tropical Suisse et de Santé Publique
FIRCA	: Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles	UA	: Union Africaine
FISDES	: Fonds Ivoirio-Suisse pour le Développement Economique et Social	UE	: Union Européenne
FNRST	: Fonds National pour la Recherche Scientifique et Technologique	UEMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
FONSTI	: Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation	UFR	: Unité de Formation et de Recherche
IDESSA	: Institut Des Savanes	UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
IEMVT	: Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale		
IFAC	: Institut de Recherches sur les Fruits et Agrumes		

FONSTI

FONDS POUR LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

FICHE TECHNIQUE

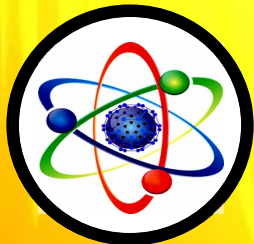
DOMAINES COUVERTS PAR LE FONSTI



**Sciences des Structures de
la Matière et Technologies**



**Sciences Economiques
et de Gestion**



**Sciences de la Terre,
des Ressources Minières
et Energétiques**



**Lettres, Langues, Arts,
Sciences Humaines et Sociales**



Science de la Santé



Sciences Juridiques



**Environnement, Biodiversité
et Développement Durable**



Mathématiques et Informatiques



**Agriculture et Sécurité
Alimentaire**



Innovation et Valorisation

ACTIVITES DU FONSTI

- Financer des programmes nationaux de recherche, des projets d'innovation et de recherche scientifique et technologique ;
- Contribuer à la valorisation scientifique, économique et sociale des résultats de recherche ;
- Apporter des appuis aux structures de recherche en matière de réhabilitation des stations et laboratoires, d'acquisition d'équipements de recherche et d'accès à l'information scientifique ;
- Diffuser l'information scientifique et technologique ;
- Protéger les acquis de la recherche par la propriété intellectuelle ;
- Renforcer les capacités des chercheurs ;
- Apporter un appui à la mobilité des chercheurs ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Réaliser les études et enquêtes en lien avec le système national de recherche et d'innovation ;
- Encourager et favoriser la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation.

BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS DU FONSTI

Les principaux bénéficiaires du FONSTI sont :

- Chercheurs et Enseignants-Chercheurs ;
- Innovateurs, Inventeurs ;
- Start-Up technologiques ;
- Universités, Grandes Ecoles et Centres de Recherche.

INTRODUCTION



L E Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (**PASRES**) est un Programme de soutien à la recherche, fruit de la coopération ivoiro-suisse, mis en place le 15 juin 2007.

Ce Programme est né dans un contexte socio-politique et économique particulier, consécutif à la rébellion déclenchée le 19 septembre 2002.

Dans un contexte de raréfaction des ressources et des difficultés économiques, les partenaires suisses ont accepté d'allouer des ressources au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (**MESRS**) pour la mise en place de ce Programme dédié au financement de la Recherche Scientifique.

Le PASRES a été conçu comme "l'embryon" du Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (**FONSTI**). Il a eu un impact significatif sur le Système National de Recherche en Côte d'Ivoire, en dix années de fonctionnement.

Ce document propose un éclairage sur le processus de mise en place du FONSTI par le PASRES.



DE RELATIONS BILATÉRALES ENTRE LA CÔTE D'IVOIRE ET LA SUISSE

Le PASRES est le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte-d'Ivoire. Il a été mis en place le 15 Juin 2007 au cours d'une cérémonie présidée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Docteur Cisse Ibrahim Baongo. Cette cérémonie a été rehaussée par la présence de l'Ambassadeur de Suisse en Côte-d'Ivoire, SEM Dominique LANGENBACHER, des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances (**MEF**) et du Fonds Ivoir-Suisse pour le Développement Économique et Social (**FISDES**).

La création du PASRES s'insère dans une longue tradition de recherche scientifique et de coopération scientifique entre la Suisse et la Côte d'Ivoire.





A - LES GRANDES ETAPES DE LA RECHERCHE EN CÔTE D'IVOIRE



Office de la Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer (ORSTOM)

DE L'ORSTOM
À L'IRD
De la colonie à l'agenda global



Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire

A – 1 – L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA RECHERCHE

La recherche en Côte-d'Ivoire a démarré dans le domaine de l'Agriculture. Les premières activités de recherche agricole sur le territoire ivoirien ont officiellement démarré en **1893** par la création du jardin d'Essais ROBERT MICHAUX de Dabou, suivi plus tard de celui de Bingerville.

La toute première Station de Recherche, La Mé, a été créée, en 1921, et les activités étaient exclusivement axées sur l'amélioration de la culture du Palmier à Huile.

De 1942 à 1960, de nombreux Centres de formation sont créés. On peut citer, entre autres, l'Institut de Recherches sur les Huiles Oléagineux (**IRHO**) à Port-Bouët, l'Institut de Recherches sur le Caoutchouc en Afrique (**IRCA**) à Bimbresso, l'Institut de Recherches sur les Fruits et Agrumes (**IFAC**) à Azaguié ; le Centre de Recherches Zootechniques (**CRZ**) à Minankro ; l'Office de la Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer (**ORSTOM**) à Adiopodoumé et plusieurs autres toujours dans le domaine de l'agriculture.

Avant 1971, le système national de Recherche Scientifique de la Côte-d'Ivoire est articulé autour d'un nombre important de structures françaises de recherche, de quelques Centres Nationaux de Recherche et de Centres de Recherche étrangers (Centre Suisse, Stations Hollandaise et Allemandes).

1971 est une année importante et historique pour la recherche scientifique en Côte-d'Ivoire. C'est, en effet, en cette année que, pour la première fois, en Côte-d'Ivoire, est créé un Ministère uniquement dédié à la Recherche Scientifique. La décennie 1971-1980 sera une période faste pour la Recherche Scientifique ivoirienne. Les progrès suivants seront enregistrés au cours de cette période :

- * Une politique nationale en matière de Recherche Scientifique est élaborée ;
- * Un statut particulier des personnels cadres de la recherche est adoptée ;
- * Des instances de concertation et de planification sont mises en place.

C'est au cours de cette décennie que s'affirme la volonté politique de faire de la recherche un levier pour le développement socio-économique et culturel de la Côte-d'Ivoire.

Cette période peut être considérée comme la période de nationalisation du dispositif de recherche agronomique hérité des français. Il est important de rappeler que jusqu'en 1982, les instituts français de recherche étaient les principaux acteurs de la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est de la recherche universitaire, celle-ci a démarré avec la création en 1960 du Département de Recherche Universitaire Tropicale (**DRUT**), du Centre d'Enseignement Supérieur d'Abidjan, l'ancêtre des Universités ivoiriennes. Elle a véritablement pris son essor avec la naissance en 1969 du Centre Universitaire de Recherche-Développement (**CURD**) qui a succédé au DRUT. Le CURD était appelé à développer et promouvoir la pluridisciplinarité de la Recherche Scientifique.



De 1981 à nos jours, de nombreux Centres et Instituts ont été créés dans les Universités pour améliorer la formation des étudiants, assurer la progression académique des chercheurs.

A partir des années quatre-vingt-dix, à l'image de tous les secteurs économiques, la Recherche Scientifique ivoirienne n'a pas échappé à la crise économique qui a affecté la Côte d'Ivoire. De nombreux Laboratoires, Centres et Instituts de Recherche cessent de fonctionner, faute de financement.

En résumé, nous noterons que la Recherche Scientifique a connu plusieurs phases d'évolution en Côte d'Ivoire : la phase d'installation (1950-1960) ; la phase d'initiation (1960-1970) ; la phase d'édification (1970-1980) ; la phase de consolidation (1980-1990) ; la phase d'essoufflement (1990-2000) et la phase de déclin (2000-2010).

Dans cette brève histoire de la recherche scientifique de la Côte d'Ivoire, il importe de mettre en relief l'excellence de la coopération scientifique avec la Suisse qui contribuera fortement à la création du PASRES.

A – 2- LA COOPERATION SCIENTIFIQUE IVOIRO-SUISSE

Cette coopération scientifique entre la Côte-d'Ivoire et la Suisse est particulièrement dynamique. Le partenariat scientifique entre la Côte d'Ivoire et la Suisse, mutuellement bénéfique, est caractérisé par des événements majeurs et des dates importantes qui méritent d'être rappelées :

- ◆ **1951**, Création du Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte-d'Ivoire (**CSRS**), plate-forme au service de la coopération scientifique entre la Côte d'Ivoire et la Suisse.
- ◆ **2006**, Signature d'une convention de coopération scientifique entre la Suisse et la Côte d'Ivoire.
- ◆ **2007**, Mise en place du Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire (**PASRES**) grâce aux ressources issues de l'ex Fonds Ivoir-Suisse de Développement Économique et Social (**FISDES**).

Les dirigeants des universités de Côte d'Ivoire, instituts, centres de recherche et leurs homologues suisses entretiennent des relations permanentes, fortement soutenues par des échanges fructueux.

Cette coopération scientifique entre la Côte d'Ivoire et la Suisse repose sur de solides fondements dont les principaux éléments sont :

Le Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire joue un rôle important dans les échanges scientifiques entre les chercheurs des deux pays, mais également de la sous-région, dans la mise en œuvre de programmes de recherche en partenariat et susceptibles de générer une valeur ajoutée du point de vue scientifique, économique et environnemental pour les deux pays. Depuis plusieurs années, c'est un important cadre de formations doctorales dans de nombreux domaines.

C'est donc tout naturellement que la Suisse s'est impliquée lorsque la Côte d'Ivoire a cherché des solutions à la faiblesse du financement de sa recherche.

A – 3 - LA FAIBLESSE DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN CÔTE D'IVOIRE

La part de la richesse nationale qui est consacrée, chaque année, au financement de la Recherche-Développement (**RD**) est relativement faible (**0.35 %**). Le Plan d'Action de Lagos a recommandé, depuis 1980, aux pays africains de consacrer au moins 1% de leur PIB au financement de la Recherche-Développement et de l'innovation. Cette recommandation a été reprise et endossée par l'Union Africaine.

Malheureusement aucun pays africain, à ce jour, n'a atteint cet objectif. Les pays qui s'en rapprochent, ce sont l'Afrique du Sud, le Kenya et le Sénégal qui consacrent en moyenne **0.8 %** de leur PIB au financement de la Recherche-Développement (RD).

Nous sommes très loin de pays comme Israël (**4.3 % du PIB**), la Corée du Sud (**4.2 % du PIB**) et la Suisse (**3.4% du PIB**).

A-4- SITUATION DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

Le financement de la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire est caractérisé par :

- une insuffisance des ressources allouées au regard des besoins ;
- une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour le financement des projets de recherche ;
- une très faible contribution du secteur privé notamment dans les domaines scientifiques autres qu'agronomiques.

Les principaux mécanismes de financement de la recherche, avant la mise en place du PASRES et du FONSTI, en Côte d'Ivoire, sont :

1. Financement non compétitif

- ◆ Dotations budgétaires
- ◆ Subventions
- ◆ Primes de recherche

2. Financement compétitif avant la création du PASRES et du FONSTI

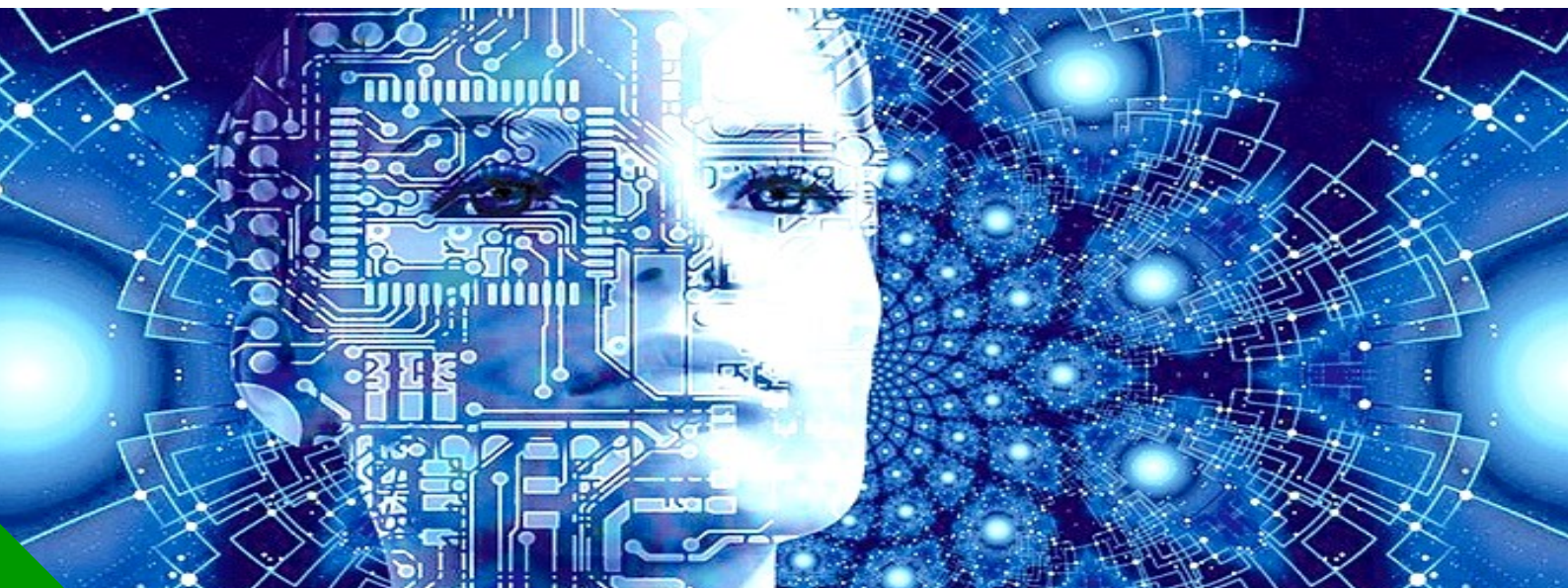
- ◆ Fonds nationaux : FIRCA
- ◆ Autres Fonds : Fondations, gouvernements et projets étrangers....
- ◆ Prix nationaux et internationaux : Prix Recherche, Fadiga, UA

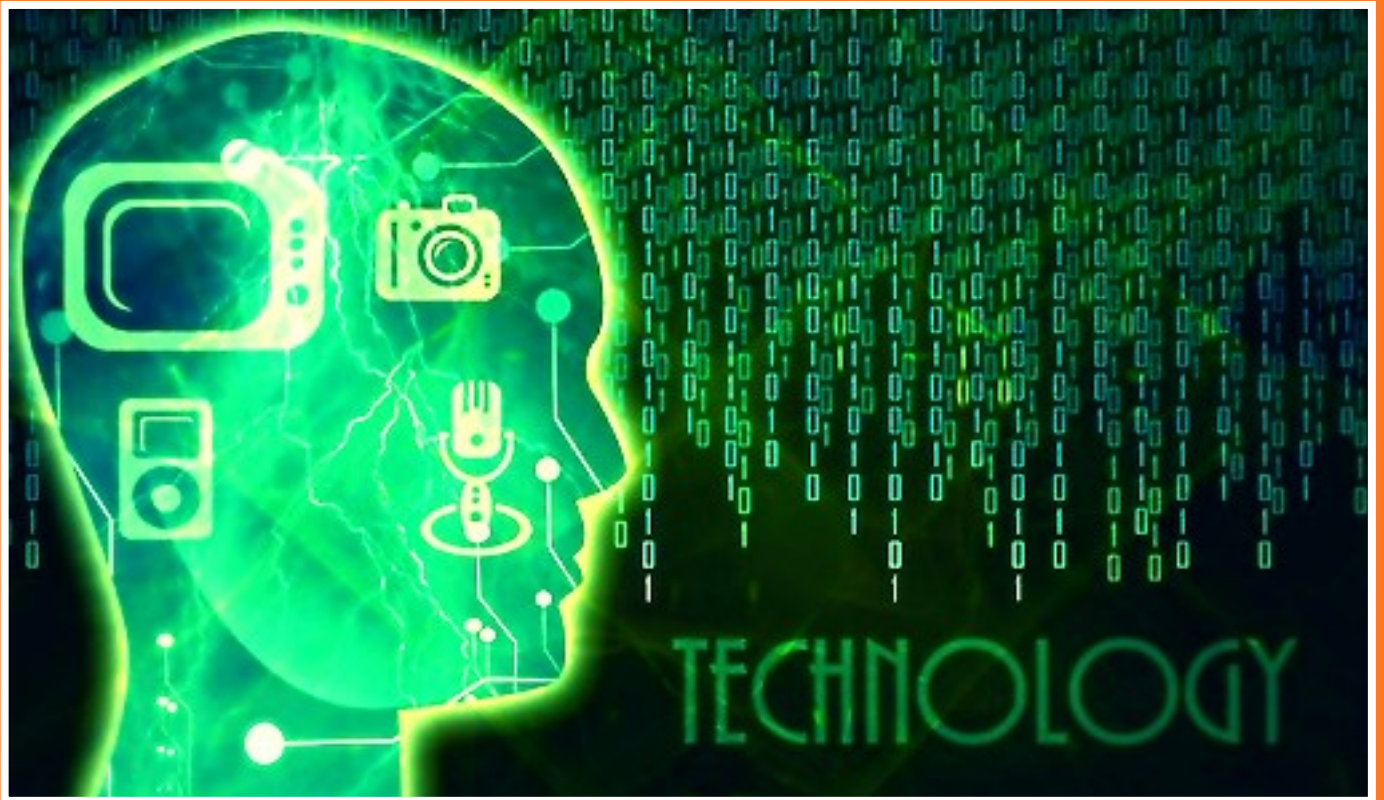
Le principal organisme qui s'appuie sur ces mécanismes de fonctionnement dont il vient d'être question est le FIRCA. Or, dans les pays occidentaux et certains pays asiatiques qui sont aujourd'hui cités en exemple pour le financement de la Recherche-Développement, les $\frac{3}{4}$ des dépenses de Recherche-Développement sont assurées par le secteur privé. Que ce soit en Chine, en Corée du Sud ou en Suisse, la plus grande partie des ressources allouées au financement de la Recherche-Développement provient du Secteur privé.

L'Etat ne peut supporter à lui seul tous les efforts de financement de la Recherche-Développement. Selon le Rapport de l'UNESCO sur la Science en 2010, la Recherche-Développement (R&D) en Afrique attire encore moins de fonds publics que les secteurs militaire, éducatif ou sanitaire. Le Rapport précité de l'UNESCO souligne que l'Afrique ne consacre que 0,3% du PIB en moyenne à la R&D. C'est 7 fois moins que l'investissement réalisé dans les pays industrialisés.

Au regard des données qui précèdent, la redynamisation et la restauration de la Recherche Scientifique en tant que moteur du développement économique, social et culturel de la Côte d'Ivoire passe nécessairement par la résolution du problème de financement.

C'est la principale motivation de la mise en place du PASRES qui a pour mission de contribuer à la résolution du problème de financement régulier et pérenne de la recherche dans notre pays.





B- LE PROCESSUS DE CREATION DU PASRES



Dans l'optique de remédier à la préoccupation majeure qui freine le progrès de la recherche en Côte d'Ivoire, le MESRS a remis à l'ordre du jour le projet de mise en place d'un Fonds National pour la Recherche Scientifique et Technologique. L'État a été également sollicité pour alimenter ce futur Fonds en ressources financières et matérielles régulières et pérennes à travers son budget.

B-1- LE FINANCEMENT SUISSE A TRAVERS LE FISDES

En effet, les organismes internationaux comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le PNUD admettent aujourd'hui que le savoir est un facteur clé de succès dans la création de richesses au niveau des Etats. Elle contribue au développement du capital humain et à l'innovation, indispensables pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que, suite à la disponibilité exprimée par l'Ambassade de Suisse en Côte-d'Ivoire à aider le Ministère de la Recherche Scientifique à obtenir des ressources pour le financement de la recherche, une requête de financement a été soumise au Fonds Ivoir-Suisse pour le Développement Économique et Social (**FISDES**) en octobre 2005 pour la mise en place du FNRST.

Le projet modifié fut déposé au FISDES le 15 mai 2006. Ainsi naquit le **Programme d'Appui à la Recherche Scientifique et Technologique (PASRST)** qui deviendra quelques mois plus tard, le **Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire (PASRES)**.

L'Ambassade suisse en Côte-d'Ivoire s'est grandement impliquée dans ce travail préparatoire de mise en place du PASRES. C'est d'ailleurs sous son impulsion que l'idée de capitaliser les ressources allouées au Programme a été retenue.

Ce Programme a été l'embryon du Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (**FONSTI**) dont la création a été prévue dans le cadre du partenariat scientifique ivoiro-suisse, sur la base des engagements pris par les deux Gouvernements et selon les modalités fixées lors de la mise en place du PASRES.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (**MESRS**) de la Côte d'Ivoire et le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (**SEFRI**) de la Confédération Suisse, convaincus que le développement social et économique de la Côte d'Ivoire est fortement tributaire du développement et de l'utilisation des savoirs et des connaissances, ont mis en place le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire, dénommé PASRES. Le gouvernement suisse a alloué à ce programme un capital de 5 milliards de FCFA. Les intérêts annuels générés par ce capital sont placés dans un compte d'exploitation et servent à financer des projets de recherche d'une part et les activités de fonctionnement des organes de gestion du PASRES, d'autre part.

Le PASRES a été placé sous l'autorité conjointe du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire et du Secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche de la Suisse. Il est administré par trois organes principaux : un organe de décision (Comité de Pilotage), un organe conseil (Conseil Scientifique) et un organe d'exécution (Secrétariat Exécutif).

C'est dans ce contexte que, par décision n°204/2007 prise au cours de sa 55^{ème} session ordinaire en 2007, le Conseil du FISDES a décidé d'accorder un capital de 5 milliards pour la mise en place d'un Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte-d'Ivoire (PASRES).

Pour réduire ses charges de fonctionnement, le Programme a été hébergé au CSRS dont il bénéficie des compétences techniques et administratives. Le CSRS est l'agence d'exécution du Programme au terme d'une convention signée avec le FISDES, le 15 juin 2007.

B-2- LES OBJECTIFS DU PASRES

Le PASRES a des objectifs stratégiques et spécifiques qui s'inscrivent dans le cadre global des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les objectifs stratégiques sont :

- La réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.
- L'amélioration de la santé humaine
- La protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles

Les objectifs spécifiques sont :

- Financer des projets de recherche contribuant à la lutte contre la pauvreté ;
- Former des jeunes chercheurs pour assurer la relève scientifique au niveau des centres de recherche et des universités publiques ;
- Apporter des appuis aux structures de recherche en matière de réhabilitation des stations et laboratoires, de renforcement des capacités (équipements et connectivité) et d'accès à l'information scientifique ;
- Donner les appuis nécessaires à l'émergence d'un Fonds National de la Recherche Scientifique et Technologique.

B-3- FONCTIONNEMENT DU PASRES

♦ Les organes de gestion

Le PASRES est administré par trois (3) organes :

• Le Comité de Pilotage (CP)

Organe de décision, il est composé de représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (**MESRS**), du Secrétariat d'Etat suisse à l'Éducation, à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (**SEFRI**), du Centre Suisse de Recherches Scientifiques (**CSRS**), du Ministère de l'Économie et des Finances (**MEF**), du secteur privé et des milieux scientifiques.

• Le Conseil Scientifique (CS)

Il est composé de personnalités scientifiques et du secteur privé. C'est l'organe conseil du PASRES. Il a pour mission d'orienter et d'éclairer le Comité de Pilotage sur la qualité scientifique des dossiers de demande de financement de projets de recherche qui lui sont soumis dans le cadre des activités du PASRES. C'est un organe consultatif.

Le Conseil Scientifique (**CS**) est un organe important du PASRES. C'est l'organe conseil du programme. Il est composé de personnalités scientifiques de premier plan, reconnues par leurs pairs.

• Le Secrétariat Exécutif (SE)

Organe d'exécution du PASRES, il est composé d'un Secrétaire Exécutif et de ses collaborateurs. Il est dirigé par le Docteur SANGARÉ Yaya.

Le Secrétariat Exécutif coordonne toutes les activités qui se déroulent dans le cadre du Programme. Il apporte appui et assistance à tous les organes du PASRES dans le cadre de leur fonctionnement. Par ailleurs, il veille au maintien des contacts réguliers avec le MESRS, le CSRS et le Swiss TPH (**Institut Tropical Suisse et de Santé Publique**).





**Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique**



C- L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT IVOIRIEN A CRÉER LE FONSTI



Le PASRES joue un rôle important dans le financement de la recherche en Côte d'Ivoire. A ce jour, ce sont 221 projets de recherche scientifiques qui ont été financés grâce à cette coopération.

Outre le financement des projets, l'une des missions essentielles dévolues au PASRES, lors de sa mise en place, était la création d'un Fonds à caractère national pour la science, la technologie et l'innovation. Durant 11 ans, le Secrétaire Exécutif du PASRES et son équipe, avec l'appui des autres organes du PASRES, s'est attelé à accomplir cette mission.

C-1- CRÉATION DU FONSTI ET TRANSFERT DU PASRES VERS LE FONSTI

Dans le cadre de la mise en place du PASRES, le Gouvernement ivoirien a pris, vis-à-vis des partenaires suisses du Programme, l'engagement de :

- ◇ Créer et rendre fonctionnel un Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (**FONSTI**), de droit privé, d'utilité publique, à but non lucratif, selon le modèle du Fonds National Suisse (**FNS**) qui est aujourd'hui l'un des plus performants au monde.
- ◇ Doter ce Fonds d'un capital minimum de cinq milliards (**5.000.000.000**) de F CFA.

La création de ce Fonds aurait dû être effective depuis 2012 puisque la Côte d'Ivoire s'était engagée à le créer, cinq (5) ans après la mise en place du PASRES, en 2007. Malheureusement, pour diverses raisons, cet engagement n'a pas pu être honoré dans ce délai.

La mise en place du FONSTI n'a pas été une tâche facile. Le parcours de création du FONSTI a été semé d'embûches et d'obstacles divers. Les principaux obstacles à la création ont été les suivants :

- absence d'un cadre législatif et réglementaire sur la recherche en Côte-d'Ivoire,
- fréquents changements de responsables chargés de ce dossier au niveau du MESRS,
- Crise militaro-politique en Côte-d'Ivoire de 2002 à 2011,
- conjoncture économique défavorable à la création d'un fonds de cette nature.

Il est utile de rappeler que c'est depuis 1971, date de la mise en place du premier ministère chargé de la recherche scientifique en Côte-d'Ivoire, que le projet de création d'un fonds national dédié au financement de la recherche scientifique a été initié. C'est le Pr LOROUGNON GUEDE Jean, qui le premier, s'est attelé à doter la Côte-d'Ivoire, d'un fonds pour soutenir le développement de la recherche. Malheureusement, ses efforts n'ont pu être couronnés de succès.

Tous les ministres qui ont eu par la suite à s'occuper du département chargé de la recherche scientifique ont travaillé à la création de ce fonds. Sans succès ! L'obstacle majeur qui a empêché toutes ces initiatives d'aboutir est l'absence d'un cadre législatif et réglementaire pouvant permettre la création de ce fonds. Les fonds en Côte-d'Ivoire sont généralement créés par décret pris en Conseil de Ministres. Un décret est toujours rattaché à une loi. Les décrets permettent de concrétiser les orientations formulées par une loi.

Depuis 1995, une loi sur l'Enseignement Supérieur a été adoptée par l'Etat de Côte-d'Ivoire. Cette loi a permis l'organisation de l'enseignement supérieur à travers la création d'organismes et institutions nécessaires à un fonctionnement optimal. Malheureusement, le secteur de la recherche scientifique n'a jamais bénéficié d'une loi qui l'oriente, l'organise et le programme. Cette situation a rendu extrêmement difficile la création du FONSTI durant de longues années.

En mars 2016, le Professeur BAKAYOKO-LY Ramata, nommée Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, s'est grandement impliquée dans les démarches relatives à la rédaction du texte portant création, organisation et fonctionnement du FONSTI notamment en facilitant les séances de travail du Secrétariat Exécutif du PASRES avec le Secrétariat Général du gouvernement et autres structures administratives concernées.

Le point qui a été difficile à faire accepter aux Représentants de l'Etat était le statut juridique de droit privé qui devait être celui du FONSTI. Le FONSTI souhaitait obtenir le même statut juridique que le FIRCA tandis que les représentants de l'Etat préféraient plutôt un fonds de droit public, qui serait un EPN.

Les règles et procédures de la comptabilité publique ne sont pas bien adaptées à l'exécution des projets de recherche. Quelques fonds similaires au FONSTI dans la sous-région ont vu leur fonctionnement gravement perturbé à cause de la bureaucratie liée aux procédures de comptabilité publique. Les procédures publiques sont lourdes, lentes, opaques et chronophages. Le financement de projets de recherche doit être transparent, rigoureux, flexible et adapté à la nature des projets concernés.

Au terme de plusieurs séances de travail, Le FONSTI est parvenu à convaincre les représentants de l'Etat du fait que le FONSTI devait être une personne morale de droit privé, d'utilité publique et à but non lucratif.

Une mention spéciale de remerciement est à adresser à feu Amadou GON COULIBALY, Premier Ministre et Chef du Gouvernement, de 2016 à 2020, qui a soutenu le FONSTI dans cette requête et Mme le Ministre BAKAYOKO-LY Ramata.

C-2- L'ORDONNANCE PORTANT CRÉATION DU FONSTI

Le FONSTI a été créé, en Conseil de Ministres, le 27 juin 2018 par l'Ordonnance N° 2018-593.

Le **FONSTI** a pour objet de :

1. Financer des programmes nationaux de recherche ainsi que des projets de recherche scientifique et technologique par l'allocation de ressources à des chercheurs ;
2. Contribuer à la valorisation scientifique, économique et sociale des résultats de recherche ;
3. Apporter des appuis aux structures de recherches en matière de réhabilitation des stations et laboratoires, d'acquisition d'équipements de recherche et d'accès à l'information scientifique ;
4. Diffuser l'information scientifique et technologique ;
5. Protéger les acquis de la recherche par la propriété intellectuelle ;
6. Renforcer les capacités des chercheurs ;
7. Apporter un appui à la mobilité des chercheurs ;
8. Promouvoir voire développer l'entrepreneuriat dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
9. Réaliser des études et enquêtes en lien avec le système national de recherche scientifique et technologique ;
10. Encourager et favoriser la coopération internationale en matière de recherche scientifique ;
11. Effectuer toute action, tout projet en lien ou se rapportant directement ou indirectement au développement et/ou à la promotion de la recherche scientifique et technologique en Côte d'Ivoire et y participer ;

Les organes du FONSTI sont :

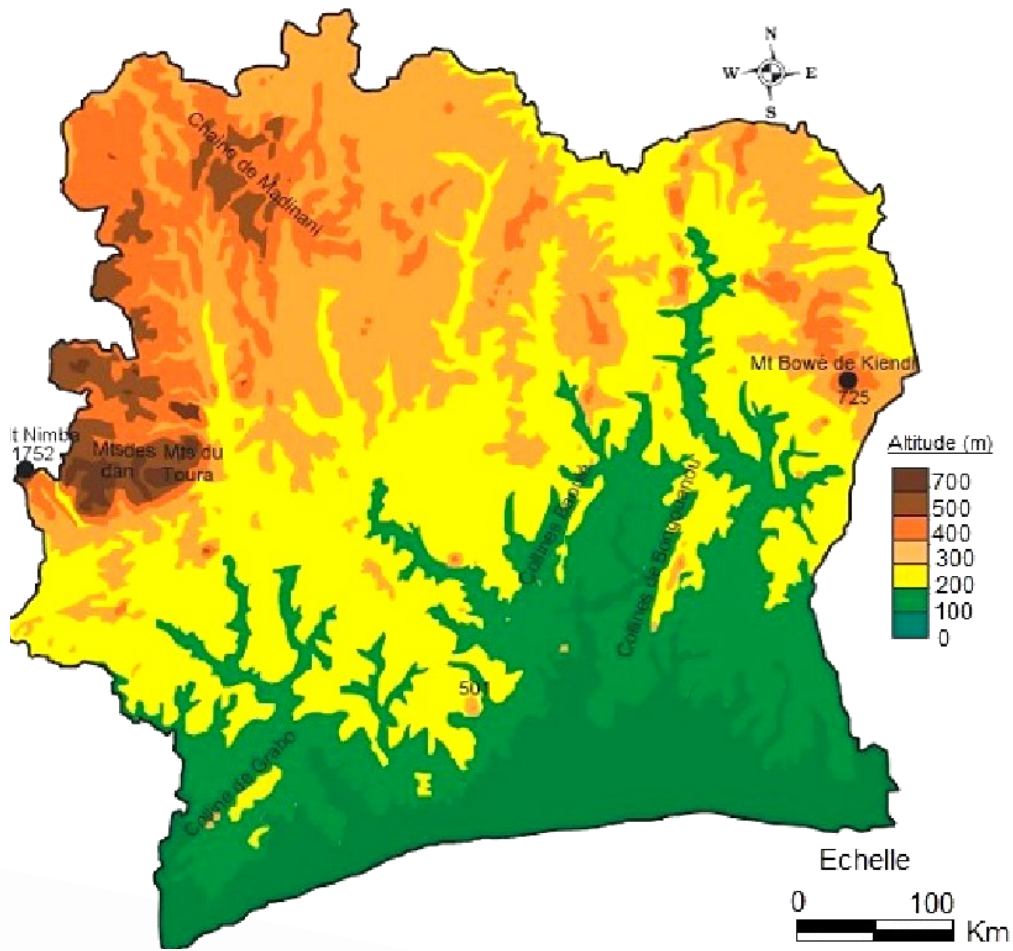
- ◆ Le Conseil d'Administration (*organe de décision*)
- ◆ Le Conseil Scientifique (*organe conseil*)
- ◆ Le Secrétariat Général (*organe d'exécution*)

Le FONSTI a déjà procédé à :

- ◇ L'adoption de ses Statuts et Règlements Intérieurs
- ◇ La mise en place de son Conseil d'Administration
- ◇ Le recrutement de son Secrétaire Général par appel public à candidatures.
- ◇ La mise en place de son Conseil Scientifique
- ◇ Au lancement d'un premier appel à projets

Les ressources du Fonds sont constituées par :

- Les contributions de l'Etat, notamment le fonds d'établissement et les subventions annuelles ;
- Le Capital du PASRES ;
- Les contributions d'origine publique ou privée ou d'organismes extérieurs ayant pour objet de financer la recherche scientifique et l'innovation technologique ;
- Les dons et legs de personnes physiques ou morales.





D- LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ATTENDUES DU FONSTI





La création du FONSTI présente des avantages majeurs pour notre pays. Il va permettre entre autres de :

- 1- Doter la Côte d'Ivoire d'un organisme de financement pérenne des activités de recherche et d'innovation.
- 2- Renforcer le système national de recherche et d'innovation par la valorisation scientifique et économique des résultats de la recherche.
- 3- Renforcer le lien entre les universités et l'industrie par l'innovation, la création de start-ups et incubateurs.



CONCLUSION

Comment faire, à l'instar des tigres et dragons d'Asie, de la recherche un des piliers pour accélérer la croissance de l'émergence de la Côte d'Ivoire ? Le problème de la recherche ivoirienne est l'absence d'un financement à la hauteur de ses ambitions d'être une nation émergente.

« DU PASRES AU FONSTI » est la réponse apportée à ce problème par la coopération ivoiro-suisse et l'Etat de Côte d'Ivoire. Le capital ayant permis la création du PASRES (5 milliards de F CFA) est le résultat de la coopération suisse lors la clôture du FISDES, un fonds de désendettement pour le développement économique et social mis en place par les deux pays. Les deux partenaires ont convenu que l'expérience du PASRES et son capital doivent être transférés, au bout de cinq (5) ans, à une structure de financement à caractère national et de plus grande dimension, après les étapes suivantes :

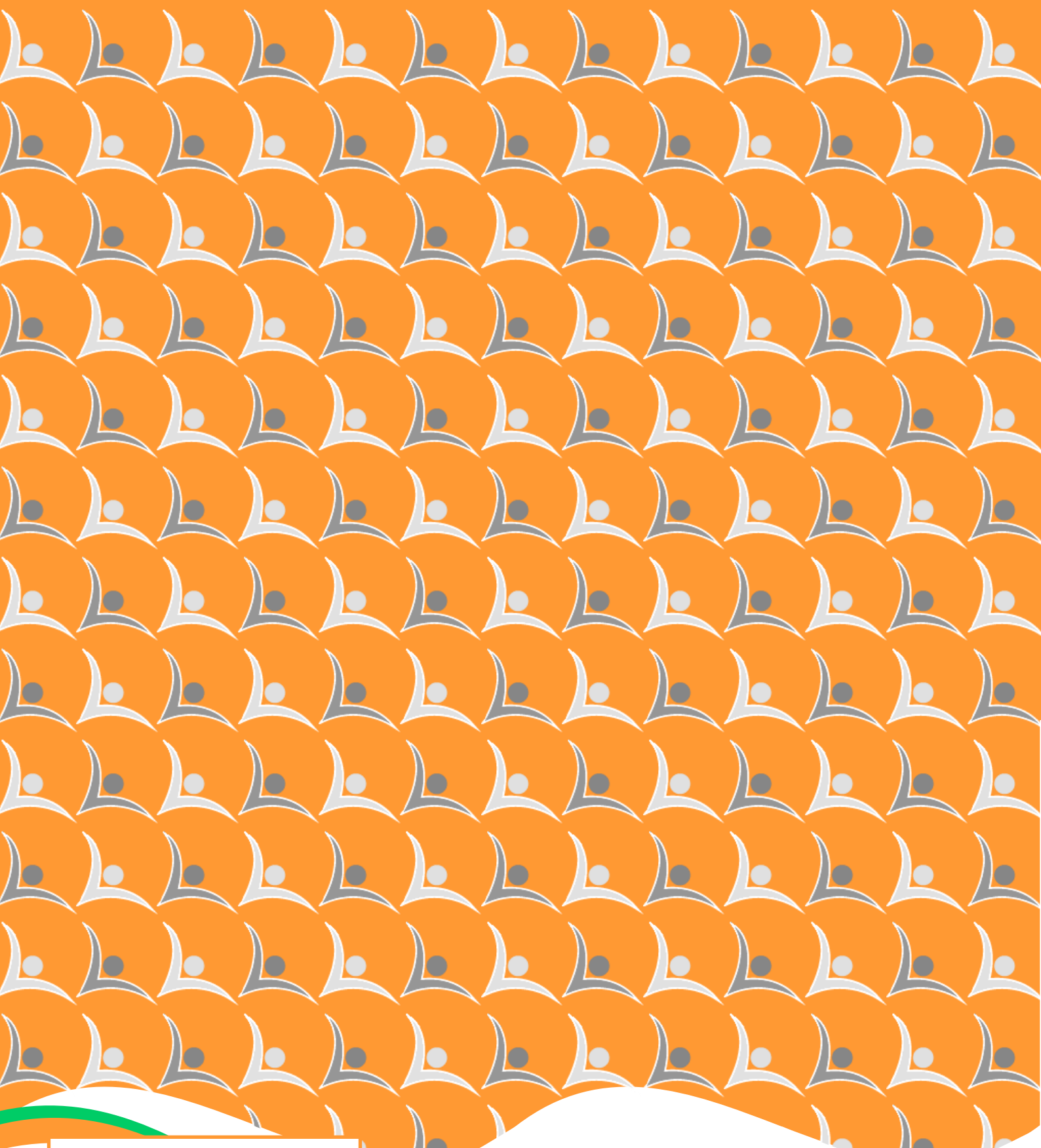
1. Dotation par le gouvernement ivoirien du FONSTI d'un capital au moins égal à 5 milliards de F CFA.
2. Evaluation conjointe ivoiro-suisse du fonctionnement du PASRES et du FONSTI.

Ainsi naît le FONSTI le 18 juin 20218 dont on avait demandé au PASRES, en 2007, d'être l'embryon pour la première étape.

Quant à la seconde étape, l'évaluation du PASRES a commencé tandis qu'est poursuivie l'opérationnalisation du FONSTI avant son évaluation afin de finaliser cette opération de transfert du capital du PASRES au capital du FONSTI.







FONSTI
FONDS POUR LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION